



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la citoyenneté et de l'action locale
Bureau de la citoyenneté

**Arrêté préfectoral
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du département de Meurthe-et-Moselle**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L 19 et R 7 à R 11 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Val-de-Briey et de Nancy ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la préfecture et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY le **08 JAN. 2021**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,


Marie-Blanche BERNARD